



Ozoir-la-Ferrière

DIRECTION GÉNÉRALE

DOSSIER SUIVI PAR : : CHRISTIAN FRANÇOIS

REFERENCES : JFO/CF/GS/ /08

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Exécution des l'articles L 2121-7 et L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal de la commune se réunira en séance

SAMEDI 15 Mars 2008 A 11 HEURES

SALLE HORIZON

ORDRE DU JOUR

1. *Installation du Conseil Municipal,*
2. *Désignation du Secrétaire de Séance,*
3. *Election du Maire,*
4. *Détermination du nombre d'Adjoints,*
5. *Election des Adjoints.*
6. *Fixation du nombre des membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,*
7. *Election des Conseillers au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au sein du Centre Communal d'Action Sociale.*

FAIT A OZOIR-LA-FERRIERE LE 10 MARS 2008

**LE MAIRE SORTANT,
JEAN-FRANÇOIS ONETO.**